



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 217 DE LA MRC DES APPALACHES

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le conseil des maires de la MRC des Appalaches, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 22 novembre 2023, a adopté le règlement numéro 217 établissant les modalités de répartition et de paiement des quotes-parts relatives aux dépenses de la MRC des Appalaches.

Les personnes désirant prendre connaissance de la teneur du règlement sont invitées à consulter la section Documentation, sous la rubrique Politiques et règlements, du site Internet de la MRC des Appalaches (<https://www.mrcdesappalaches.ca/>). Une copie certifiée conforme du règlement est aussi disponible pour consultation aux bureaux de la MRC situés au 233, boulevard Frontenac Ouest (2e étage) à Thetford Mines.

Donné à Adstock, ce 18 décembre 2023.

La directrice générale,

(Signé)

Julie Lemelin